

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF15

présenté par
M. Labaronne, rapporteur

ARTICLE 8

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« les articles du »,

le mot :

« le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.